



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Dossier suivi par :

Corinne ADJUTO, Responsable des instances
Commissariat de massif des Alpes
corinne.silvestre-adjuto@anct.gouv.fr
06 45 69 79 77

Le 15/11/2024

COMITE DE MASSIF DES ALPES

SEANCE PLENIERE

Du mercredi 9 octobre 2024 de 14h à 17h à Montmaur

COMPTE-RENDU

Ouverture de séance à 14h.

Le maire de Montmaur et le président du département des Hautes-Alpes sont heureux d'accueillir les membres du Comité de massif sur le site du château de Montmaur, propriété du Département des Hautes-Alpes depuis une quinzaine d'années.

Puis, le préfet Dufour et Fabrice Pannekoucke, en tant que coprésidents des plénières du Comité de massif, ouvrent la séance et remercient l'ensemble des élus et des membres présents pour leur mobilisation.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la puissance publique est mise en responsabilité face aux actualités particulièrement sensibles que connaît le massif alpin (en termes de risques naturels, d'économie menacée par la fermeture de stations, de planification, de préparation des JOP, etc.). Cette plénière permettra cependant d'avancer sur les travaux du plan stratégique d'adaptation au changement climatique du massif des Alpes mais également de mettre en avant la jeunesse alpine et d'évoquer l'importance d'une stratégie européenne pour la région alpine partagée entre la France et ses voisins.

Les coprésidents rappellent que cette plénière sera suivie du congrès de l'ANEM à Superdévoluy où les ministres Françoise Gatel (ministre déléguée en charge de la ruralité, du commerce et de l'artisanat) et Marina Ferrari (ministre déléguée en charge de l'économie du tourisme) sont attendues.

Le préfet Dufour accueille les nouveaux membres qui rejoignent le Comité de massif (Christophe Coriou, Karine Cazettes, Nicolas Raynaud, Liliane Perrin) et salue la présence de Delphine Bonthoux, future commissaire adjointe basée à Gap, qui prendra ses fonctions au sein du commissariat de massif le 04/11/2024.

Le quorum étant atteint, les différentes présentations sont lancées.

Séquence 1 : Réflexe « Jeunes »

Bernadette Saudemont, présidente du Groupe Jeunesse, introduit cette séquence et présente la feuille de route du groupe avec un focus sur le développement du « réflexe jeune » au sein des instances du Comité de massif. Elle rappelle que les territoires alpins sont en pleine mutation et que l'indice de jeunesse y est plus défavorable que la moyenne nationale. Il est en outre essentiel d'associer les jeunes à la gouvernance du massif, à la construction des politiques publiques telles que celles relatives aux mobilités et au logement, deux enjeux forts pour les jeunes, et à la préparation de grands événements comme les JOP d'hiver 2030.

Puis Félicie Grangé présente le travail engagé par CIPRA sur la jeunesse dans le cadre d'une mission financée par la CIMA, mission visant à comprendre les attentes de la jeunesse et à recenser les bonnes pratiques engagées par les collectivités et acteurs des territoires de montagne en faveur de la jeunesse pour mieux les partager. L'enquête menée par Félicie auprès de multiples structures (centres de loisirs, missions locales, maisons de l'emploi, communes, intercommunalités, départements) fait état d'une grande diversité d'actions et

de mesures prises en faveur de la jeunesse. Il existe cependant d'importantes disparités selon les territoires.

Les objectifs de cette enquête visent à :

- Réaliser un diagnostic sur la jeunesse (typologie des jeunes et de leurs attentes, recensement des structures et des ressources disponibles pour les jeunes),
- Soutenir les actions des professionnels de la jeunesse,
- Valoriser les initiatives intéressantes dans une logique d'essaimage.

Cet exposé amène les représentants des communes forestières et des communes pastorales à présenter les actions qu'elles proposent à destination du jeune public : des actions de pédagogie et de sensibilisation au changement climatique notamment, au métier de berger, etc.

Il est par ailleurs rappelé qu'un dialogue structuré a été engagé avec les jeunes et que des temps d'échanges avec eux sont systématiquement proposés lors des plénières du groupe « Jeunesse » ; la prochaine aura lieu le 26 novembre prochain à Roissard (au sud du département de l'Isère) et tous les membres du Comité de massif sont conviés (même s'ils ne participent pas nécessairement au groupe de travail).

Séquence 2 : Plan stratégique d'adaptation au changement climatique dans les Alpes (PACC alpin)

Après avoir défini les finalités de ce plan, proposé une méthodologie d'élaboration (validée en commission permanente du 13/05/2024) et partagé un certain nombre de concepts de base, les membres du comité de massif ont été réunis le 8 juillet dernier pour une séquence de travail sur le PACC. Cette séquence a débuté par une présentation de Christophe Chaix, géographe et climatologue, membre de l'Agence AGATE, sur les impacts du changement climatique dans les Alpes.

A l'occasion de cette présentation, plusieurs conseils ont été formulés et l'accent mis sur un certain nombre de points :

- Le PACC alpin doit répondre à la diversité des situations alpines, et prendre en compte des enjeux croisés pour sortir des approches sectorielles habituelles.
- **Il faudra toujours avoir à l'esprit la question suivante : "En quoi telle ou telle action répond-elle à un IMPACT climatique ?"**. Cette question sera en quelque sorte « une boussole » pour identifier les impacts (jusqu'aux plus subtils) sur le milieu naturel, les populations humaines, les paysages, etc., et « remonter à la source » pour en traiter les causes,
- Réfléchir de façon systémique pour vérifier que la décision prise n'aggrave pas le problème ailleurs ou autrement,
- S'attacher à ce que l'action soit pertinente, efficace, concrète, mesurable et évaluable,
- S'appuyer sur les perceptions des habitants et des décideurs : ce qui est craint, ce qui est attendu, ce qui a été fait, ce qui marche, etc.

Les participants à cette séquence de travail ont ensuite été répartis en sous-groupes pour partager les préoccupations de chacun en matière d'adaptation au changement climatique. Cinq enjeux prioritaires ont ainsi été identifiés :

- Préservation des ressources et particulièrement des forêts alpines et de l'eau.
- Diversification des activités touristiques en territoire de montagne.
- Une gouvernance concertée, inclusive et propre à chaque territoire.
- Vivre à l'année dans les territoires de montagne.
- Anticipation des risques naturels.

Sur la base de ces enjeux, les services (commissariat de massif et services Montagne des deux Régions) ont proposé « l'ossature » du futur PACC alpin. Après échanges avec la salle, plusieurs remarques et compléments sont apportés : ces éléments sont indiqués en bleu dans le sommaire ci-dessous :

Introduction sur les nouveaux imaginaires prospectifs « pour un massif habité et pour habiter durablement le massif ».

I. Gouvernance

Introduction sur la gouvernance, à la fois préalable indispensable et conséquence d'une réalité à prendre en compte

1. Une pédagogie plus importante permettant de se constituer « un point de départ commun ». Pour rappel, une note pour partager un socle commun de concepts de base a été rédigée au printemps et présentée lors de la commission permanente du 13/05/2024. Cette note est publiée sur le site de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Plan-strategique-d-Adaptation-au-Changement-Climatique-PACC-du-massif-alpin>
2. Prise en compte de la jeunesse et des usagers, comme objets et sujets des politiques publiques. Il est important de comprendre les mécanismes psychosociaux des jeunes pour mieux appréhender leurs attentes et disposer de quelques repères. Educ'Alpes peut partager un document sur ce sujet. Au-delà des jeunes, la formation de l'ensemble des citoyens est essentielle.
3. Coopérations villes-vallées-montagnes : portage à la bonne échelle, interactions et réflexions supra-communales, dynamiques d'animations d'acteurs (cf. mobilités décarbonées)
4. Intégrer les risques et l'incertitude : prévention et culture du risque à développer (avec une spécificité « montagne ») pour accompagner l'aide à la décision et limiter les impacts, travail sur les imaginaires pour envisager les alternatives possibles à un retour à l'identique post-catastrophe. Les membres du Comité de massif pourront s'appuyer sur les travaux du PARN pour traiter de cette thématique des risques.

II. Un partage et une exploitation économes des ressources clés pour réussir les transitions

Introduction sur le droit de la nature et la capacité de charge. [Si une distinction entre mesures d'atténuation et d'adaptation paraît utile, il n'en demeure pas moins que l'atténuation est une des premières mesures d'adaptation.](#)

1. Améliorer la connaissance du réseau hydrologique à l'échelle alpine et le suivi de son évolution pour anticiper les risques et concilier les usages de l'eau (hydroélectricité, habitat, tourisme, agriculture, etc.)
2. Structurer une armature territoriale équilibrée sobre en ressources (dont le foncier)
 - a. Comment équilibrer habitat permanent et habitat touristique
 - b. Articuler le déploiement des ENR et les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture/sylviculture
 - c. [Préserver les puits de carbone \(notion qui fait écho à celle de solidarité territoriale\)](#)
 - d. Réindustrialisation
 - e. Gestion des friches de montagne
 - f. Évolution des mobilités alpines du quotidien et des mobilités touristiques (dont le sujet des mobilités décarbonées)
3. Complémentarités et médiation entre pratiques/activités en montagne (cf. entre activités de pleine nature, agriculture et sylviculture par exemple)

III. Une nouvelle biodiversité économique alpine

Introduction sur la biodiversité économique (notion en référence aux travaux d'Arnaud Florentin)

1. De la diversification touristique à la diversification économique des Alpes
2. Les relais du développement économique pour vivre et travailler à l'année
 - a. Secteurs traditionnels (agriculture, sylviculture, artisanat)
 - b. Économie résidentielle (à développer et préciser, notamment sur les conditions pour permettre cela : réseaux, internet, services publics, etc.)
 - c. Réindustrialisation,
 - d. Accompagnement à l'évolution des compétences pour faciliter la pluriactivité des travailleurs et l'agilité des territoires
3. Vers une solidarité financière territoriale ?
4. Conclusion : des transitions économiques différenciées selon les typologies de territoires

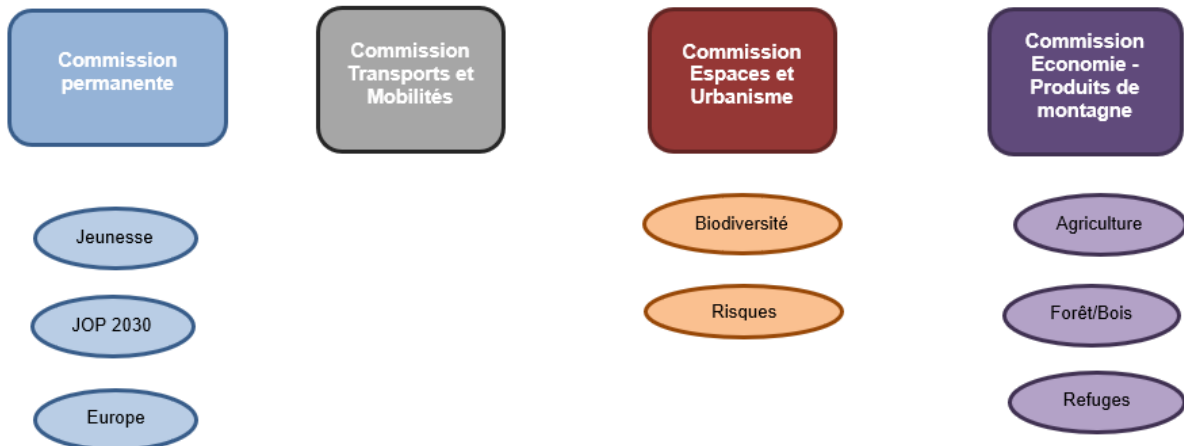
Le préfet Dufour met cette proposition de plan à l'approbation des membres du Comité de massif qui y répondent favorablement.

Les instances du Comité de massif, commissions et groupes de travail, vont désormais s'emparer des différentes thématiques (en lien avec l'objet des commissions et GT) et construiront « le corps » du PACC alpin.

Pour rappel, la finalisation de ce travail est prévue au cours du second semestre 2025.

Séquence 3 : Point sur les groupes de travail (GT) créés ou reconduits par la nouvelle mandature

Un schéma récapitulatif des GT, créés ou reconduits à ce jour par la nouvelle mandature, est projeté en séance :



Il est par ailleurs rappelé que les propositions qui émanent des différents groupes de travail doivent être validées par la commission à laquelle ils sont rattachés, après consultation, si nécessaire, des autres commissions. Les interactions entre groupes sont inéluctables (pas de logique de silo).

Un groupe de travail « vit » tant que son objet le nécessite.

D'autres groupes de travail verront prochainement le jour : réindustrialisation, ESS, logement, emploi/formation, etc.

1/ Point sur le groupe « REFUGES »

Ce groupe est reconduit pour la mandature 2023/2029. Une trentaine de participants se sont réunis à La Grave le 04/10/2024 pour la première fois depuis l'installation de la nouvelle mandature. Quelques membres du Comité de massif se sont engagés à participer aux travaux de ce groupe à l'exception notable des élus. Or, il est important qu'ils soient représentés pour orienter les politiques publiques relatives aux refuges.

Nicolas Evrard, Guy Charron et Patricia Morhet-Richaud font alors part de leur souhait d'intégrer ce groupe de travail.

2/ Point sur le groupe « RISQUES »

Sylvie Vigneron précise le périmètre de ce groupe de travail afin d'apporter une plus-value à l'animation déjà opérée par le pôle alpin des risques naturels (PARN).

Une douzaine de membres ont répondu favorablement à l'appel à candidatures lancé en septembre et une personne a proposé sa candidature pour le présider. Les différents collègues du Comité de massif sont bien représentés. Aux membres du Comité de massif, s'ajouteront des professionnels et experts de la thématique (PARN, services de l'Etat, RTM, etc.). Une première réunion du groupe aura lieu d'ici la fin d'année 2024 avec comme objectif le choix de la présidence et la définition d'une feuille de route.

3/ Groupe « EUROPE »

Chantal Eyméoud souhaite porter haut et fort la « voix de la montagne » dans les instances européennes. Elle insiste sur le fait qu'il faut continuer à mobiliser tous les fonds européens mis à la disposition des territoires de montagne. Pour rappel, pour la période 2021/2027, 32.8 M€ sont mobilisables au titre du FEDER Alpes, 180 M€ pour le programme ALCOTRA et 107 M€ pour le programme Espace Alpin. Elle appelle à la mobilisation des élus et des structures membres du Comité de massif pour maintenir ces fonds européens dédiés aux territoires de montagne.

Ce groupe de travail « EUROPE » aura notamment pour mission de préparer, dans les prochains mois, un positionnement du Comité de massif dans la définition du cadre financier nécessaire au portage des politiques de l'UE après 2027. Un appel à candidatures sera réalisé en novembre.

Séquence 4 : Feuilles de route des commissions spécialisées

1/ Commission « Economie et produits de montagne » (EPM)

La commission EPM s'est réunie le 06/09/2024 et s'est définie une feuille de route qui se décline en 3 grands axes :

- Observer, analyser et accompagner les transitions économiques du massif à l'aune du changement climatique,
- Préparer les adaptations nécessaires du marché du travail et les formations aux métiers de la montagne,
- Valoriser les productions locales de tous les secteurs économiques, en commençant par se saisir de l'opportunité des JOP 2030 pour mettre en avant les productions alpines.

Concernant la présidence de la commission, Pascale Boyer (issue du collège des élus locaux) s'était portée candidate. Mais il s'avère que le règlement intérieur stipule que la présidence de cette commission doit être assurée par un membre du collège des acteurs économiques.

Brice Blancard (membre du collège des acteurs économiques) a fait connaître son souhait de présider cette commission. Le choix définitif se fera lors de la prochaine commission EPM.

2/ Commission « Transports et mobilité » (T&M)

La commission T&M s'est réunie le 17/09/2024 et s'est définie une feuille de route répartie par enjeux :

- 2 enjeux transversaux qui serviront de fil rouge aux travaux de la commission : le PACC alpin et les JOP 2030,
- 2 enjeux réglementaires : avis formels sur les plans de mobilité simplifiés et sur les équipements hivernaux,
- 4 enjeux spécifiques :
 - Un enjeu de connaissance (pour connaître et évaluer les données sur les mobilités alpines, et connaître les stratégies de mobilité dans les Alpes),

- Un enjeu de communication pour promouvoir l'intermodalité et la multimodalité, avec un focus sur le référencement des données,
- Un enjeu de protection et de modernisation des lignes ferroviaires alpines,
- Un enjeu de développement des liaisons vallée/montagne et des mobilités des derniers kilomètres.

La commission T&M sera pilotée par un binôme constitué d'Agnès Rossi (conseillère régionale de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de Guillaume Desrues (maire de Bourg-Saint-Maurice, département de la Savoie).

Par ailleurs, Antoine Pin représentera cette commission dans les instances de la SUERA dédiées aux mobilités.

Séquence 5 : Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030

Le commissaire de massif a proposé :

- Un point sur la composition du GT « JOP 2030 » dont le lancement a suscité un certain engouement. Une jauge de 20 personnes avait été décidée ; or le commissariat de massif a reçu une trentaine de candidatures (avec parfois deux personnes pour représenter les mêmes structures) ; l'ensemble des collèges sont représentés. Une première réunion de travail sera proposée en novembre/décembre.
- Une information sur la signature de la lettre de garantie de l'Etat, jointe aux documents de séance, même si ce courrier ne constitue pas un engagement sur les investissements à réaliser.
- Une première contribution opérationnelle de ce groupe relative à la filière « Bois des Alpes » (à l'initiative du groupe Forêt) pour que cette ressource constitue un critère clé dans le cadre des marchés de commande publique pour la création ou la réhabilitation des équipements prévus sur les futurs sites olympiques.

Les prochaines étapes à venir sont :

- le vote d'un budget spécifique JOP 2030 : ceci constitue une condition *sine qua none* du CIO pour confier définitivement l'organisation de ces jeux à la France,
- le renouvellement de la SOLIDEO (société de livraison des ouvrages olympiques) d'ici la fin de l'année 2024,
- la nomination d'un délégué interministériel,
- la priorisation des chantiers à venir sur les quatre sites retenus.

Chantal Eyméoud ajoute que le président de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité promouvoir les sports de montagne dans un plan de soutien visant à :

- Favoriser le sport de haut niveau,
- Faire rayonner les territoires et les rendre attractifs,
- Multiplier les actions d'éducation en faveur de la jeunesse,
- Développer les infrastructures et les équipements.

Séquence 6 : Présentation de deux motions pour validation

Lors de la commission permanente du 12 septembre dernier, deux motions ont été présentées :

- Une motion sur l'agriculture de montagne, portée par le groupe « Agriculture » du Comité de massif,
- Une motion sur la préservation de la biodiversité et des paysages dans les projets de développement des énergies renouvelables, portée par le groupe « Biodiversité » du Comité de massif.

Plusieurs remarques avaient été formulées lors de la CP, conduisant à leur réécriture. Ces nouvelles versions sont présentées en séance à l'ensemble des membres du Comité de massif.

1/ Motion sur l'agriculture de montagne

Il est rappelé que cette motion a été préparée dans un contexte national bouleversé et a été proposée dans tous les massifs.

De façon synthétique, la motion vise à demander :

- Une meilleure application du protocole de la Convention Alpine de 1991 dans le domaine de l'agriculture de montagne,
- Une Politique Agricole Commune (PAC) forte,
- Une reconnaissance de l'agriculture de montagne, et de sa place en cas de conflits d'usage,
- Une prise en compte des effets du dérèglement climatique, accélérés en zone de montagne (sécurisation de l'abreuvement des troupeaux, irrigation des productions végétales, etc.),
- Une meilleure prise en compte des conséquences de la prédation lupine sur les élevages, les éleveurs et les bergers, avec une réglementation spécifique pour le statut des chiens de protection, les contrats de travail des bergers,
- Une évolution réglementaire sur les logements pastoraux,
- Une véritable protection des troupeaux.

- La motion est mise au vote à main levée par le préfet: une voix contre est exprimée ; la motion est approuvée.

2/ Motion sur le développement des énergies renouvelables

Cette motion est le fruit d'un travail d'une année du groupe « Biodiversité ». Elle invite les porteurs de projet à mener conjointement le développement des énergies renouvelables et la protection des milieux. Elle propose également une disposition de compensation paysagère à l'instar de ce qui est fait en matière environnementale, les paysages constituant une dimension essentielle du patrimoine alpin.

Cette motion préconise des dispositions incitatives pour les projets réalisés sur des surfaces déjà anthropisées et invite à prévoir des zones d'exclusion de projet lorsque les zones d'accélération définies à l'échelle communale sont validées et suffisantes au regard des objectifs de production. Il est par ailleurs demandé que des inventaires de biodiversité soient réalisés dans toutes les zones d'accélération.

Une remarque est formulée par Karine Cazettes qui précise que si les projets de parcs photovoltaïques au sol sont comptés dans la surface artificialisée, comme indiqué dans cette motion, cela remet grandement en cause le développement des communes de montagne.

- La motion est mise au vote à main levée par le préfet : deux voix contre et quatre abstentions sont exprimées ; la motion est approuvée.

Séquence 7 : Bilan 2023 de la CIMA et du FEDER Alpes

Conformément aux dispositions de la loi du 28/12/2016 et du décret du 03/05/2017, le Comité de massif est informé, chaque année, des décisions d'attribution de crédits inscrits dans la CIMA et les programmes opérationnels interrégionaux (POI) de l'année précédente.

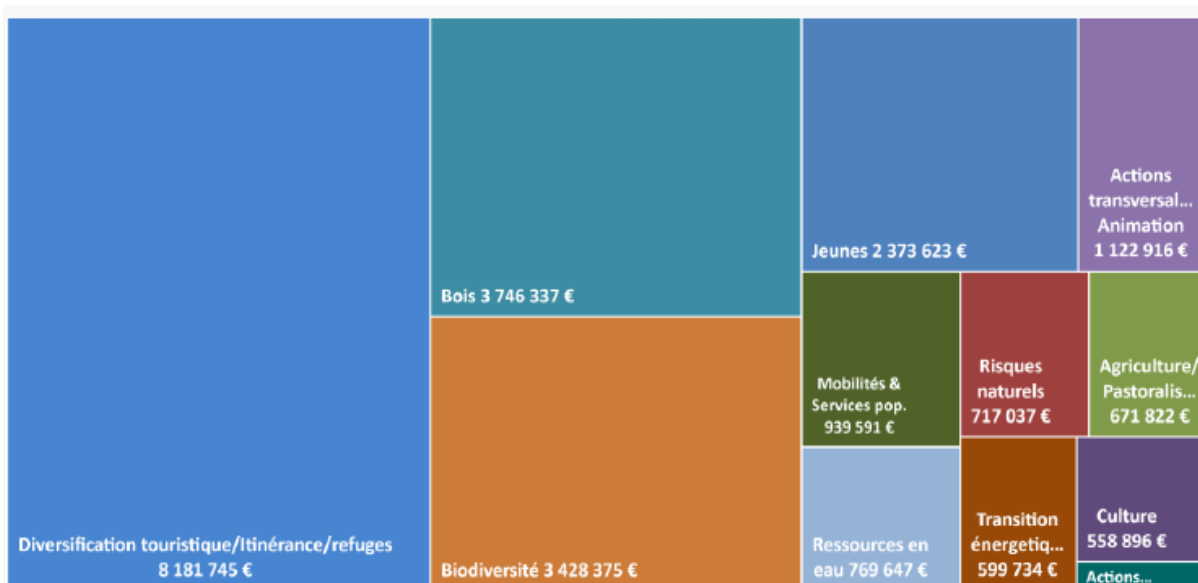
1/ Bilan de la CIMA 2023

Quatre comités interrégionaux de programmation (CIRP) au titre de la CIMA ont été tenus en 2023 sous la coprésidence du préfet coordonnateur de massif (représenté par le préfet des Hautes-Alpes délégué au massif) et des vice-présidents des conseils régionaux alpins.

Ces comités ont validé le cofinancement ou rattaché des cofinancements accordés à 501 dossiers d'opérations d'investissement ou de soutien à des acteurs alpins, représentant un total de subventions accordées de 23,4 M€. Ces opérations sont ainsi réparties :

- 166 opérations retenues au titre du FNADT Alpes cumulant 6,7 M€ de subventions ;
- 13 opérations pour 3,1 M€ valorisés par l'Agence de l'eau ;
- 202 opérations pour 10 M€ de subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 120 opérations pour 6,6 M€ de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ventilation par mesure des 23.4 M€ de subventions attribuées par l'ensemble des signataires de la CIMA :



Ventilation des 166 opérations soutenues au titre du FNADT Alpes :

Axes et mesures CIMA	Montant FNADT Alpes attribué	%€	Nbre de dossiers	% nbre
AXE 1 – Limiter les effets du changement climatique et préserver l’environnement alpin				
Biodiversité	157 997 €	2,32%	5	3,01%
Ressources en eau	0 €	0,00%	0	
Transition énergétique	324 533 €	4,76%	4	2,41%
Total	482 530 €	7,07%	9	5,42%
AXE 2- Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique				
Mobilités /Services	229 138 €	3,36%	9	5,42%
Risques naturels	168 118 €	2,46%	5	3,01%
Jeunes	131 218 €	1,92%	7	4,22%
Culture	207 217 €	3,04%	8	4,82%
Total	735 691 €	10,78%	29	17,47%
AXE 3- : Conforter la transition écologique des filières économiques alpines...				
Diversification touristique/Itinérance/Refuges	3 058 214 €	44,83%	77	46,39%
Agriculture/ Pastoralisme	270 536 €	3,97%	10	6,02%
Bois	1 391 293 €	20,39%	11	6,63%
Total	4 720 043 €	69,19%	98	59,04%
AXE 4- Accompagner la mise en réseau des acteurs, l’ingénierie et les dispositifs d’aide à la connaissance...				
Actions transversales /Animation	715 134 €	11,07%	21	12,65%
Actions transversales /Ingénierie	128 698 €	1,89%	9	5,42%
Total	843 832 €	12,95%	30	18,07%
Total général programmé en CIRP CIMA	6 782 096 €	100,00%	166	100,00%

L’axe 3 cumule 69% des subventions en valeur et 59% en nombre de dossiers, ce qui représente des taux similaires à l’année 2022 (respectivement 70% et 58% en 2022), les autres axes se répartissant chacun environ 10% des crédits.

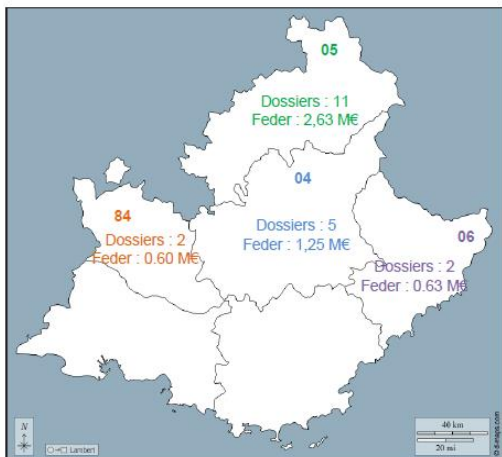
2/ Bilan du FEDER Alpes 2023

Pour rappel, la Région Sud- Provence-Alpes-Côte d’Azur est l’autorité de gestion du programme FEDER-FSE et du FTJ 2021-2027 ; ce programme contient un volet Massif Alpin (qui faisait l’objet d’un programme spécifique sur la période 2014-2020) grâce auquel elle entend soutenir :

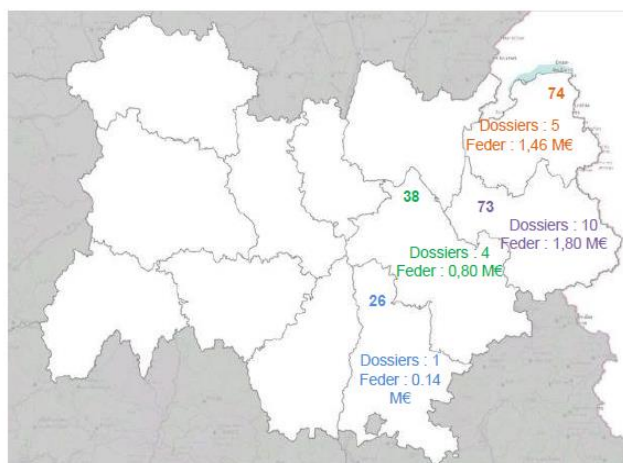
- Les espaces valléens pour un tourisme durable et diversifié,
- Les territoires alpins engagés dans une démarche de gestion intégrée des risques naturels,
- La lutte contre l’érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes,
- La démarche de certification « Bois des Alpes »,
- Les mobilités durables.

41 dossiers ont été programmés en 2023 pour un montant total de 9.4 M€. Parmi ces 41 dossiers, 22 concernent la thématique « Tourisme » et mobilisent 5.1 M€.

➤ Répartition géographique des dossiers programmés :



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
FEDER programmé : 5,11 M€
(Hors URCOF SUD - 13)



Région Auvergne-Rhône-Alpes
FEDER programmé : 4,2 M€

Séquence 8 : Modification du règlement intérieur

Quelques ajustements du règlement intérieur sont proposés. Ils font suite à des adaptations nécessaires entre règles écrites et situations réelles vécues.

- Changement de nom de la commission « Développement des produits de montagne », désormais appelée dans les Alpes « Économie et produits de montagne ».
 - La présidence de la commission EPM sera prioritairement assurée par un membre du collège des acteurs économiques.
 - La présidence de la commission « Transports et mobilité » sera prioritairement assurée par un membre du collège des élus locaux.
- Le projet de modification du règlement intérieur, transmis en amont dans les documents de séance, est mis au vote à main levée : il est adopté à l'unanimité.

Séquence 9 : Anniversaire de la Loi Montagne

L'année 2025 marquera les 40 ans de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et, ce faisant, 40 ans de gouvernance et de politiques spécifiques. Elle offre ainsi autant d'occasions bienvenues de célébrer ces gouvernances et ces politiques, de mobiliser autour d'elles et de projeter les acteurs de la montagne vers l'avenir.

Le Commissariat de massif propose donc au Comité de massif de préparer un plan d'actions de valorisation et de promotion de la loi montagne et de ses applications spécifiques au massif des Alpes.

Objectifs

Faire connaître la loi montagne et ses applications spécifiques au massif des Alpes pour les rendre plus lisibles et accessibles, aux jeunes notamment (mais pas uniquement) ;
Rassembler la communauté d'acteurs autour des enjeux spécifiques de montagne du massif pour les faire mieux prendre en compte dans les politiques publiques ;
Projeter le massif vers l'avenir, à l'aune de l'adaptation au changement climatique.

Types d'actions

- Des instances de massif organisées à des dates clés,
- Des évènementiels dans les territoires du massif, notamment accompagnés par les programmes Espaces valléens et Avenir Montagnes, ou lors de coopérations euro-alpines (cf. Convention alpine, SUERA, Traité du Quirinal, Interreg Espace alpin, Interreg Alcotra, Interreg France-Suisse),
- Des rencontres inter-massifs, etc.

Toutes les bonnes idées partagées à l'occasion de cet échange, mais également après cette séance, sont les bienvenues.

MOT DE CONCLUSION DES COPRESIDENTS

Avant de conclure cette plénière, le préfet Dufour donne la parole à Marie-Noëlle Battistel pour un point d'information sur la situation de la station de l'Alpe du Grand Serre, en Matheysine (au sud du département de l'Isère). Elle déplore la décision du conseil communautaire du vendredi précédent qui s'est positionné défavorablement sur l'ouverture hivernale de la station, mettant un coup d'arrêt jugé brutal à l'économie touristique du secteur. 200 emplois directs et indirects sont impactés par cette décision. Mme Battistel appelle à la solidarité de tous les montagnards et précise qu'une cagnotte en ligne a été ouverte.

Nathalie Faure, représentant le département de l'Isère, assure que le département de l'Isère continuera à œuvrer à la recherche de solutions.

Le président Fabrice Pannekoucke rappelle, concernant l'Alpe du Grand Serre, que l'ensemble des collectivités ont toujours répondu favorablement aux sollicitations de la communauté de communes de la Matheysine mais la décision finale appartient aux élus du territoire.

Plus globalement, il est important de garder espoir et de rester positif car « il y a encore de belles actions à mener » notamment dans le cadre du PACC alpin qui va continuer à mobiliser les acteurs de la montagne regroupés dans ce Comité de massif.